



PROJET PEDAGOGIQUE.

Version approuvée par le Conseil communal du 18 décembre 2025
entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2026

Pour concilier la vie de famille et vie professionnelle, l'inscription des enfants à des plaines de vacances ou des stages pendant les vacances scolaires est bien souvent devenu une obligation pour de nombreuses familles. Certains enfants y viennent quelques jours, d'autres y passent toutes leurs vacances en fonction des activités et des disponibilités des parents.

Les plaines de vacances communales d'Enghien, qui ont lieu pendant les vacances scolaires se doivent d'accueillir, dans les limites des possibilités d'accueil (lieu, encadrement...), sans discrimination, tous les enfants d'Enghien et des environs, quels que soient leur origine, leur culture ou leur milieu social, afin de leur offrir un lieu d'épanouissement ludique, social et culturel.

Pour l'ensemble du public (enfants, parents, animateurs), il est essentiel de définir des moyens et un projet afin d'essayer d'atteindre au mieux les objectifs du code de qualité.

Ce projet pédagogique est élaboré sur base du décret Centre de vacances, du Code de Qualité de l'ONE et des échanges entre les coordinateurs, les animateurs et les responsables du service de la Cohésion sociale et de l'Accueil extrascolaire. Des réunions d'équipe avant les périodes de plaines et des réunions de débriefing dans le courant des plaines d'été permettent de présenter, de discuter et mettre à jour le présent document. Il est transmis à toute l'équipe d'encadrement ainsi qu'aux parents lors de l'inscription de leur(s) enfant(s).

Les objectifs et l'organisation des plaines sont définis pour assurer le bien-être et l'épanouissement de chaque enfant. Ce projet pédagogique est centré sur la création d'une expérience de vacances enrichissante, où le plaisir du jeu, de la découverte et de la vie en collectivité est au cœur de notre démarche.

Nous souhaitons offrir aux enfants l'opportunité de s'épanouir à leur rythme, de développer leur autonomie et de tisser des liens sociaux forts, tout en explorant leur créativité et leurs capacités. Pour cela, nous proposons un programme varié d'activités culturelles, artistiques, sportives et de plein air, encadrées par une équipe d'animateurs passionnés et formés.

I. Objectifs des plaines de vacances

- Garantir un accueil qui prenne en compte la multiplicité des besoins des enfants accueillis et notamment ceux qui concernent le développement physique, psychologique, social, cognitif et affectif.

- Respecter le développement et le rythme de l'enfant tout en l'insérant dans un groupe social, celui-ci déterminé par des règles de vie commune et de tolérance.
- Viser l'épanouissement de l'enfant par la mise en place d'animations sportives, artistiques, ludiques et culturelles de qualité.
- Développer l'autonomie, le sens des responsabilités, la confiance en soi, la socialisation (tolérance, esprit d'équipe, solidarité...) et la créativité chez l'enfant.
- Permettre aux enfants de vivre un maximum de temps au grand air, de profiter des espaces extérieurs, du parc et de sa nature, de bouger, de se détendre et de se sentir en vacances dans un milieu ouvert et accueillant.

Afin d'atteindre ces objectifs, des activités seront prévues tout au long de la semaine, tout en respectant le rythme des enfants, en les agrémentant de moments de détente et en étant à l'écoute des demandes des enfants.

Pourront notamment être organisés :

- Un ou plusieurs grands jeux par semaine,
- Un ou plusieurs ateliers créatifs par semaine,
- Un éveil à la nature par le biais d'activités dans le parc d'Enghien et les environs,
- Des activités culinaires,
- Des initiations sportives ou sur certaines thématiques (sécurité routière, pompiers, déchet, ...),
- Des sorties et visites culturelles ou ludiques
- Des moments de temps libres

II. Moyens

a) Fonctionnement

- Les plaines de vacances sont ouvertes à tous les enfants **à partir de 3 ans** (à condition qu'ils soient propres) **jusqu'à 12 ans inclus** (jusqu'à la veille des 13 ans). Le nombre de places est cependant limité en fonction des lieux d'accueil et du nombre d'animateurs disponibles.
- Dans le cadre de partenariat avec d'autres services communaux ou d'autres opérateurs, l'accueil peut s'étendre à des **enfants jusqu'à 15 ans inclus**.
- Pour les plaines de juillet et août, une tolérance existe pour accueillir des **enfants de 2 ans et 9 mois** à condition qu'ils aient fréquentés un établissement scolaire de façon régulière depuis minimum 2 mois et qu'ils soient propres (pas de langes en journée, se rend spontanément aux toilettes...). Ces conditions doivent être respectées pour le bien-être de l'enfant et la bonne organisation des activités proposées. Le service de la Cohésion sociale et de l'Accueil extrascolaire, les coordinateurs et les animateurs feront le nécessaire pour permettre un accueil adéquat et agréable des enfants. Néanmoins, si une des conditions reprises ci-dessus s'avère erronée ou si l'accueil ne peut se faire correctement, l'équipe pourra mettre un terme à cet accord. Les parents seront avisés de la décision et rembourser pour les jours non prestés.
- Les enfants sont **inscrits à la semaine** afin de permettre une cohésion de groupe et la planification des activités. Les animateurs peuvent dès lors mener à bien des projets de plus grandes envergures ou simplement établir une grille d'activités pour un groupe défini.

- Les inscriptions se font à l'avance, afin de permettre l'encadrement adéquat.
- L'accueil des enfants se fait **de 9h à 16h** durant toutes les plaines de vacances.
- Des garderies sont prévues : les enfants sont accueillis **de 7h à 9h et de 16h à 18h**.
- Les enfants sont **répartis en 3, 4 ou 5 groupes en fonction de leur âge et du nombre d'enfants inscrits** durant les plaines de vacances. Pour uniformiser les groupes (nombre d'enfants et âges), les enfants sont susceptibles de changer de groupe d'une semaine à l'autre. Il ne s'agit pas de descendre ou de monter de groupe ; les enfants restent avec les enfants de leur âge. Cette organisation permet surtout de répondre à la demande des parents et d'accueillir plus d'enfants quel que soit l'âge de ceux-ci.
- L'encadrement des enfants est assuré par un animateur par groupe de huit enfants si l'un ou plusieurs des enfants sont âgés de moins de six ans et par un animateur par groupe de douze enfants âgés de plus de six ans.
- Une attention particulière est portée sur l'accueil des enfants et sur le contact avec les parents : les enfants sont accueillis individuellement et intégrés dans leur groupe. Un animateur de référence leur est présenté. Un tableau à l'accueil présente les animateurs (prénom et photo) de chaque groupe. Des animations spécifiques sont mises en place pour faciliter les échanges et la prise de contact entre enfants. Les parents sont informés du déroulement de la semaine et mis au courant du vécu de leur enfant.
- Pour accueillir les enfants de façon plus personnelle, les **fiches santé** complétées par les parents permettent non seulement de communiquer des informations d'ordre médical (allergie, maladie...) mais également d'effectuer des remarques sur le comportement général de l'enfant et son attitude dans des lieux nouveaux, en groupe... (timidité, retard cognitif...)
- Les **enfants ayant des déficiences ou des troubles de comportement légers** pourront être accueillis selon certaines conditions : animateurs en suffisance, handicap léger et compatible avec l'organisation de la plaine, contact avec les parents... Les parents sont invités à contacter le service de la Cohésion sociale et l'Accueil extrascolaire préalablement à l'inscription.
- Toutes les activités proposées sont comprises dans le prix d'inscription.
- De **l'eau** est mise à la disposition des enfants et des animateurs.
- Après s'être lavé les mains, le **repas** est pris dans le calme, en compagnie des animateurs.
- Les animateurs mangent avec les enfants. Ils sont chargés de surveiller le temps des repas, d'aider les plus jeunes à manger en suffisance et, avec l'aide des enfants, de débarrasser les tables et de les nettoyer.
- Deux temps de **collations** sont prévus (le matin et l'après-midi). Les parents procurent des collations en suffisance pour leurs enfants et veillent à éviter les sodas, chips, barres chocolatées, etc., ainsi que le suremballage. Il en est de même pour le personnel d'encadrement.
- Les **horaires** des repas et collations peuvent varier en fonction des activités prévues pendant la journée. Quand la météo le permet, un pique-nique en extérieur et/ou

dans le parc d'Enghien peut être proposé aux enfants. Le moment du repas reste un moment de partage entre enfants et animateurs.

- La plaine de vacances travaille sur une meilleure **gestion des déchets** : un tri sélectif est opéré (PMC, carton/papier, compost) et tous les participants sont invités à produire le moins de déchets possible (utilisation de boîte à tartine et gourde).
- Un **moment de détente** (sieste, histoire...) est prévu pour les plus jeunes des participants après le temps de midi. Les parents apportent couvertures, doudous... en fonction des besoins de leur enfant.
- Du personnel assure chaque jour **l'entretien des locaux**.
- Les **excursions** sont effectuées en car, en train, en taxi ou au moyen du mini-bus de la Ville.

b) Activités/animations

Les activités proposées sont nombreuses et variées : sport d'équipe, psychomotricité, danse, cuisine, jeu de piste, parachutage, activités artistiques, piscine, excursions, éveil à la nature, promenade dans le parc, activités en collaboration avec des associations ou des clubs sportifs de la région, initiation à la sécurité routière, ...

Des thèmes généraux et différents sont choisis pour chaque période de plaine. Les animations et les activités proposées suivront, dans la mesure du possible, les thèmes choisis. Celles-ci permettent de faire sortir l'enfant de son quotidien et de lui faire découvrir d'autres expériences. Des visites, rencontres, exposés... par des professionnels ou des animateurs spécialisés peuvent venir compléter les animations prévues par les animateurs.

Pour l'organisation des ateliers et des animations, un important **matériel** est mis à disposition des enfants : équipement sportif, de psychomotricité (ballons de football et de basket, cerceaux, équipement de baseball, unihoc, parachute de psychomotricité ...), matériel de cuisine, d'activités artistiques, ...

Les animateurs prévoient à l'avance des activités selon un certain **planning** pour la semaine de plaine, mais celui-ci peut être adapté en fonction de différents facteurs : la météo, la constitution du groupe, les envies et besoins des enfants, la disponibilité des locaux et d'autres événements inattendus et ponctuels.

Des moments de temps libres sont prévus lors de l'accueil du matin et du soir, ainsi qu'après le temps de midi. En fonction des besoins et souhaits des enfants, d'autres moments libres pourront être proposés par l'animateur. Ces temps libres, extérieurs ou intérieurs, laissent aux enfants l'opportunité de s'occuper librement, en toute sécurité, avec, éventuellement, du matériel mis à leur disposition. Ils auront ainsi l'opportunité de laisser libre court à leur imagination, de créer leurs règles de jeux, de faire ce qu'ils souhaitent, sans obligation de résultats.

En début de semaine, l'animateur fait connaissance avec les enfants de son groupe, mémorise les prénoms, prend note des remarques éventuelles transmises par les parents (allergies, peurs, ...). Il prend le temps de savoir ce que les enfants souhaitent faire pendant la semaine, ce qu'ils aiment et ce qu'ils préfèrent éviter comme activité. Sur cette base, l'animateur propose un programme pour la semaine. Les enfants sont invités à participer aux activités proposées, mais n'y sont pas contraints. Un enfant peut éventuellement rejoindre un autre groupe pour une autre activité, aider l'animateur dans la gestion de

l'activité (aide, arbitre...) ou simplement s'occuper de son côté tout en respectant les consignes transmises par l'animateur.

Le cas échéant et en fonction des animateurs, les journées, ou une partie de celles-ci, peuvent être organisées sous forme **d'ateliers**. Chaque animateur proposant une activité spécifique, les enfants choisissent ce qu'ils ont envie de faire.

Les animateurs veilleront à rester **à l'écoute des enfants** pour connaître leurs envies et récolter leurs opinions sur l'organisation de la plaine et des activités. Le coordinateur est également **à l'écoute des remarques des parents** pour éventuellement apporter des changements dans l'organisation, la mise en place d'activités ou dans les relations entre enfants et/ou animateurs. La communication est essentiellement basée sur la bienveillance, l'écoute et le partage des opinions.

Toutes ces activités ont pour but d'atteindre les objectifs cités précédemment et principalement d'offrir aux enfants la possibilité d'étendre leur culture, leur connaissance, leur vision du monde... par le jeu, la découverte et le contact avec d'autres réalités que les leurs. L'aspect ludique, créatif et éducatif transparaît dans la majorité des activités tout en veillant à la sécurité, au bien-être de tous les participants et à l'esprit « vacances » des plaines.

c) Vie en communauté

Durant les plaines de vacances, les enfants et les animateurs doivent **vivre en communauté**. Cela implique de suivre des règles de vie commune auxquelles tout le monde doit adhérer. Il est recommandé aux animateurs de gérer leur groupe avec « psychologie », bon sens et en toute sécurité. L'écoute et la bienveillance sont deux qualités indispensables au bon déroulement de la plaine.

Des règles de sécurité et de gestion des locaux et du matériel (respect, rangement, pas de ballon dur en intérieur, gestion des déchets...) sont expliquées aux enfants le premier jour de leur participation. Des affiches illustrées sont également apposées à différents endroits. L'explication des règles de vie peut faire l'objet d'animation ou d'activités spécifiques menée par l'animateur ou le coordinateur.

En cas de violence ou de non-respect des règles, le/les enfant(s) incriminés sera/seront dans un premier temps invité(s) à expliquer son/leur acte. Un échange avec les autres enfants et l'animateur ou le coordinateur permettra de résoudre un grand nombre de problèmes. Si une sanction est nécessaire, elle sera fonction de la gravité des faits reprochés.

Certains incidents pourront nécessiter l'information et/ou l'intervention des parents des enfants concernés.

d) Recrutement/encadrement

L'implication de l'équipe d'encadrants reste la garantie majeure d'une animation de qualité. De même pour assurer les besoins fondamentaux des enfants (sécurité, bien-être, appartenance, estime de soi, accomplissement...), la sélection des animateurs est essentielle. Le recrutement des équipes de coordinateurs et d'animateurs se fait selon les **normes requises de l'ONE en nombre et en qualification** et sur base des formations et/ou de l'expérience des candidats (voir ROI point 1. L'Equipe d'encadrement). Les groupes d'enfants sont encadrés par minimum 2 animateurs, mixtes de préférence. Si un animateur

a peu ou pas d'expérience, il travaillera en binôme avec un animateur expérimenté. Le coordinateur s'assurera que les équipes soient équilibrées et efficaces.

La Ville d'Enghien soutient également **la formation d'animateur en centre de vacances** en offrant à 4 jeunes de l'entité (par an) de suivre une formation reconnue par la FWB. Ces jeunes effectuent leur stage au sein de la plaine communale. Les stagiaires viennent en plus des animateurs prévus et sont directement intégrés dans l'équipe d'animation. Ils participent aux réunions de préparation et de débriefing.

En été, l'équipe est complétée par un **animateur « volant »** supplémentaire. Il soutient le travail du coordinateur, vient en renfort, remplace les éventuelles absences, aide et met en place des animations spécifiques (grands jeux, animations intergroupes, etc.)

e) Infrastructure

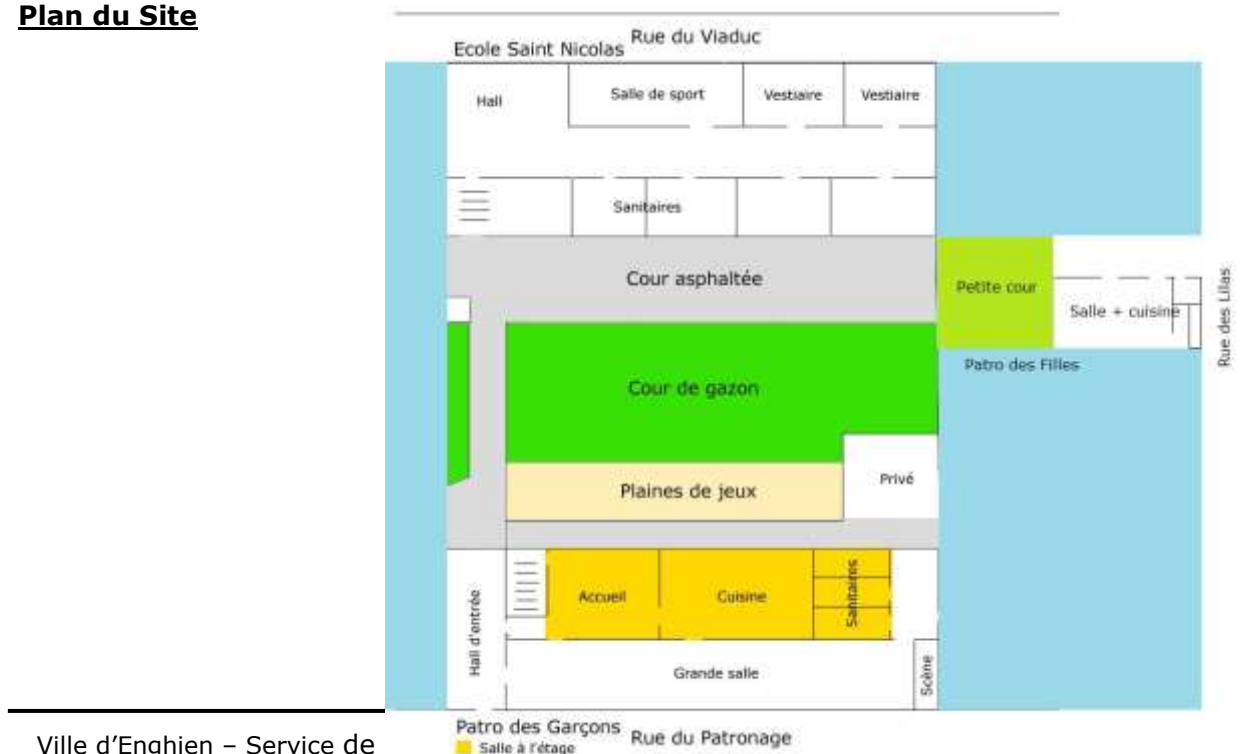
Les plaines de vacances se tiennent principalement au Centre Ville sur le site du **Patro des Garçons** – Rue du Patronage, 27 à 7850 Enghien. Les plaines occuperont également les locaux de **l'école Saint-Nicolas**, Rue du Viaduc n°69 ou ceux du **Patro des Filles**, Rue des Lilas, 12, en fonction des périodes de vacances.

Pour la sécurité des enfants, les différents locaux seront uniquement accessibles par l'entrée Rue du Patronage. C'est une enceinte fermée disposant de toutes les infrastructures nécessaires à l'accueil des enfants (locaux et aires de jeux extérieures) et conforme aux normes de sécurité.

Les locaux du **Patro des garçons** sont constitués d'une cuisine indépendante, de deux grandes salles (rez-de-chaussée et étage), d'une salle d'accueil ainsi que de sanitaires en suffisance (accès intérieur et extérieur).

Les locaux du **Patro des Filles** comportent au rez-de-chaussée d'une grande salle, contenant également une petite cuisine, et des sanitaires. Une petite cour attenante peut être réservée pour les plus jeunes enfants et donne un accès direct sur la cour intérieure commune avec les deux autres bâtiments.

Plan du Site



Les locaux de **l'école Saint-Nicolas**, occupés par les plaines de vacances, sont constitués d'une salle de sport, d'un grand hall, de deux petites salles (vestiaires) ainsi que de sanitaires en suffisance (accès intérieur et extérieur). Ce bâtiment est accessible par un escalier donnant sur la cour intérieure commune avec le Patro.

En fonction des disponibilités des locaux ou des besoins relatifs à la mise en place d'une activité, d'autres locaux pourront être occupés :

- dans les infrastructures du parc d'Enghien.
- à l'Ecole communale de Marcq – rue du Village, 2 à 7850 Marcq,
- au bâtiment extrascolaire (abritant l'Ecole de Devoirs et l'Académie) – 22 rue des Ecoles à 7850 Enghien,

Le parc d'Enghien dispose :

- d'un **château** avec différentes salles au rez-de-chaussée et à l'étage, de sanitaires, d'une cuisine et de deux accès vers le parc (avant/arrière) : Occupation aux congés de détente et d'automne en fonction des disponibilités
- des Ecuries réaménagées en deux grandes salles au rez-de-chaussée + sanitaires, et une grande salle au sous-sol. (l'étage n'étant pas accessible pour les plaines)
- de la salle des Acacias : vaste salle couverte

L'Ecole communale de Marcq dispose de cours extérieures ceinturées et fermées par une porte sécurisée, de sanitaires et de grandes salles (réfectoires/salle de gymnastique) adapté aux 3-12 ans. Ces salles sont de plain-pied et adaptées aux plus jeunes.

Le bâtiment extrascolaire a été rénové en 2003-2004 et dispose de sanitaires, d'une grande salle de classe et de deux petites salles de travail au rez-de-chaussée. Il permet d'accueillir les plus grands enfants.

Lors des activités organisées dans le parc, les animateurs délimiteront clairement les zones de jeux. Les enfants devront respecter les consignes (ne pas dépasser les zones indiquées, revenir au point central lors du rappel, rester dans le champ de vision des animateurs, etc.)

La natation a lieu à la piscine Nautisport à Enghien.

Le **site du Patro/Ecole Saint-Nicolas dispose d'une cour et d'un espace vert** assez grands et sécurisés pour organiser des jeux extérieurs. Les animateurs et les enfants ont également l'occasion de se rendre au Parc d'Enghien qui possède divers espaces nature différents : zone boisée, grandes prairies, plage de sable en été... Ces lieux permettent l'épanouissement physique et mental des enfants par des jeux et des activités de plein air.

f) Aménagement

Les plaines de vacances bénéficient des tables et chaises mises à disposition dans les locaux utilisés. La Ville d'Enghien fournit également des tables et des chaises adaptées ainsi que des petits lits, des rehausseurs et des marchepieds pour les plus jeunes. Des couvertures, essuies, gants de toilettes ,... sont également mis à disposition.

g) Sécurité

Une trousse de secours est à disposition pour dispenser les premiers soins. Les animateurs en sont également munis lors des excursions.

Les enfants ne sont jamais livrés à eux-mêmes, ils sont en permanence sous la surveillance d'un animateur, de l'animateur « volant » et/ou du coordinateur. Ils sont encadrés, dans la mesure du possible, par du personnel qualifié. Ce personnel est engagé en nombre suffisant afin de respecter les normes d'encadrement de l'ONE.

Une liste des téléphones utiles d'urgence (téléphone du coordinateur, des personnes de contact du service de la Cohésion sociale et de l'Accueil extrascolaire, des animateurs et du responsable de l'asbl partenaire) ainsi que la liste des présences, les fiches médicales de chaque enfant, les coordonnées des parents, les formulaires en cas d'accident, les prescriptions de médicaments, les autorisations de sorties et le programme des enfants sont rassemblés sur le lieu d'accueil de la plaine de vacances. Le coordinateur est à tout moment joignable par téléphone. En cas d'absence du coordinateur, l'animateur « volant » le remplace pour ses tâches spécifiques.

h) Réunions et formations

Principalement en été, **des réunions de préparation** avec les animateurs, les coordinateurs, les membres du service de la Cohésion sociale et de l'Accueil extrascolaire et de l'ASBL partenaire éventuelle sont prévues. **Des campagnes développées par l'ONE** et/ou lors de formations y sont abordées et débattues pour promouvoir un accueil des enfants de qualité.

Un débriefing avec les animateurs est effectué hebdomadairement pour faire le point sur l'organisation de la plaine, préparer les sorties, répondre aux questions, partager les expériences de chacun, trouver des solutions communes pour un meilleur accueil, etc.

Ces différents moments de rencontres entre animateurs et coordinateurs sont également des lieux de discussion et d'appropriation du ROI et du Projet pédagogique. L'organisation de la plaine y est discutée sur base du vécu du personnel encadrant et des enfants.

Une réunion avec les coordinateurs et les membres du service de la Cohésion sociale et de l'Accueil extrascolaire est programmée après les vacances d'été. Ce moment permet de faire le bilan de la plaine d'été, de consigner les éléments positifs et négatifs, de débattre sur l'organisation des plaines et de prévoir les activités futures.

La **formation** est aussi un gage de qualité dans le choix du personnel d'encadrement.

Ainsi le personnel recherché est de préférence constitué dans la mesure du possible de professeurs, d'instituteurs (institutrices maternels, régent(e)s, licencié(e)s en éducation physique), d'étudiants motivés de 16 ans ou plus et/ou suivant/ayant suivi une formation d'animateurs. L'encadrement respecte les normes exigées par l'ONE (formation et taux d'encadrement).

Le présent projet pédagogique et le règlement d'ordre intérieur se complètent et sont disponibles sur le site internet de la Ville d'Enghien (www.enghien.be) ou sur demande au service de la Cohésion sociale et de l'Accueil extrascolaire de la Ville d'Enghien.